



● **ADABio** ●
Association pour le développement
de l'Agriculture Biologique

Fiche témoignage

Biner ses céréales d'hiver



Didier BOICHON

GAEC Grains de Farines



Chozeau (38)



Grandes cultures :

120 ha de grandes cultures



(maïs, soja, blé, orge,
triticale, colza, luzerne,
pois chiche, chanvre...)

Transformation du blé meunier

Pourquoi cette pratique ?

Le binage des céréales peut être une solution de secours pour rattraper des parcelles infestées d'adventices, lorsque les passages de herse étrille n'ont pas été satisfaisants

« Le binage me permet d'avoir une corde de plus à mon arc afin de pouvoir rebondir lorsque l'étrillage n'a pas été efficace ou que les conditions météo n'ont pas permis le passage de la herse étrille »

Outils:

Semoir: semoir à disque en 5,33m de large. Ecartement entre rang: 26.67cm (=dimensions de la bineuse divisées par 3 = 80/3)

Bineuse :

Bineuse utilisée pour les cultures de printemps et le colza: 80cm d'écartement et 5 socs pattes d'oie d'environ 25cm



2 dents sur 5 sont enlevées (socs 2 et 4 entourés en rouge sur la photo). Il ne reste plus que les socs 1, 3 et 5. (Les rangées de céréales seront au niveau des socs 2 et 4). Les socs sont remplacés par des socs plus étroits (environ 18cm) pour ne pas impacter le rang.





Exemple d'itinéraire technique de Didier sur orge d'hiver semence

Parcelle Chaffard

- Sol caillouteux, terre séchante, les graviers rendent le passage de la herse étrille difficile
- Précédent : blé / Anté-précédent : sarrasin
- Pression adventice de la parcelle : géranium vivace

Travail du sol :

- 6/07/2022—déchaumage dents
- 18/08/2022—fumier de cheval (20T/ha)
- 18/08/2022— déchaumage dents pour enfouir le fumier
- 10/10/2022—labour
- 19/10/2022-vibroculteur

Semis :

- 19/10/2022— Semis, environ 3cm de profondeur, densité : 160kg/ha (soit environ 380 grains/m² pour un PMG de 42g)

Désherbage mécanique :

- 07/11/2022— herse étrille
- 17/04/2023— binage (scalpage à 1 ou 2 cm). Vitesse d'avancement : environ 5km/heure (variable selon les parcelles)

Récolte : Environ 26q/ha. Valorisation en orge semence.

Stade d'intervention : Didier recommande un passage avant la montaison du blé. Pour agir sur les adventices que la herse étrille n'a pas arraché et/ou arracher les adventices au-delà du stade 3 à 4 feuilles. *Avec une bineuse équipée d'une caméra, il est possible de biner les céréales jusqu'au stade 2 nœuds*

Condition d'intervention idéales: sol ressuyé, du beau temps les jours qui suivent.

Conditions de passage réelles: jour un peu pluvieux car dernier créneau favorable

« Le binage a sauvé la culture qui était très sale et m'a permis de ne pas être déclassé »



Conditions pédo-climatiques de l'année :

- Printemps sec
- Parcelle de graviers, avec une pression géranium importante

Dans ces conditions, le rendement est jugé satisfaisant.





Les avantages et conseils

Les points de vigilance

Peu d'investissement : Possible d'utiliser la bineuse de cultures de printemps (enlever 2 socs sur 5 et changer par des socs plus petits)

Possible de ne passer la bineuse que **sur certaines zone de la parcelle** étant plus infestée (exemple les contours). Permet de gagner du temps.

Rattraper la culture en dernier recours avec un passage tardif si la parcelle est trop sale (éviter des déclassements etc...)

Semer au bon écartement afin de ne pas devoir dérégler l'écartement de la bineuse. Primordial de semer dans les conditions qui permettront le désherbage mécanique par la suite.

Privilégier la herse étrille dès que possible (plus rapide). N'utiliser le binage que si nécessaire, en solution de secours lorsque les créneaux pour la herse étrille n'ont pas été adaptés ou que l'herbe résiste à son passage.

Fiche réalisée à l'aide du témoignage de Didier BOICHON, membre du Groupe DEPHY mixte céréaliers-éleveurs du nord Isère en septembre 2024. Rédaction Luna Terrier - ADABio

ADABio - 95, route des Soudanières - 01250 CEYZERIAT
Tel : 04 76 20 68 65 – e-mail : contact@adabio.com - www. <https://www.auvergnerhonealpes.bio/>
Association loi 1901 - SIRET : 412 676 389 00015 – Code APE : 1472
Num sociétaire : 2812231H – Agrément RHO2380



Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

